

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES LICENCES PROFESSIONNELLES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Licences professionnelles de l'Ecole Universitaire de Management comme suit :

Licence professionnelle « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle »

Membres du jury :

Rodolphe JONVAUX, Président du jury, MCF

Sylvain MARSAT, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Lionel COLOMBEL, MCF

Laurent MATINEZ, Professionnel

Claude CHANDEZE, Professionnel

Licence professionnelle « Commerce et distribution »

Membres du jury :

Lionel COLOMBEL, Président du jury, MCF

Bertrand VALIORGUE, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Rodolphe JONVAUX, MCF

Carine BILLAMBOZ, Professionnel

Michel PASSELAIGUE, Professionnel

Licence professionnelle « Management des activités commerciales »
Parcours : Management des relations commerciales

Membres du jury :

Sylvain BERTEL, Président du jury, MCF
Damien TALBOT, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Samuel LAGRANGE, MCF
Fabrice VARANGE, Professionnel

Licence professionnelle « Logistique et pilotage des flux »
Parcours : Gestion de production et logistique intégrée

Membres du jury :

Sylverin KEMMOE, Président du jury, MCF
Nikolay TCHERNEV, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Libo REN, MCF
Sylvain BERTEL, MCF
Michel YPERZEELE, Professionnel
Pierre CAMBOURIEUX, Professionnel

Licence professionnelle « Management et gestion des organisations »
Parcours : Management des PME-PMI

Membres du jury :

Sylverin KEMMOE, Président du jury, MCF
Nikolay TCHERNEV, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

Libo REN, MCF
Sylvain BERTEL, MCF
Michel YPERZEELE, Professionnel
Pierre CAMBOURIEUX, Professionnel

Licence professionnelle « Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière »

Membres du jury :

Fabien ROUX, Président du jury, MCF
Nadine BREGHEON, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Sylvie DOMERGUE, PRAG
Marc REGNOUX, Professionnel
Isabelle MARTIN ROCHE, Professionnel, Expert-comptable

Semestre 2 :

Marième ROUX, PRAG
Dominique DELACROIX, Professionnel
Alain DECROCK, Professionnel

Licence professionnelle « Métiers de la GRH : assistant »
Parcours : Assistant RH

Membres du jury :

Pierre CHAUDAT, Président du jury, MCF
Pascal LIEVRE, Vice-président du jury, PU

Semestres 1 et 2 :

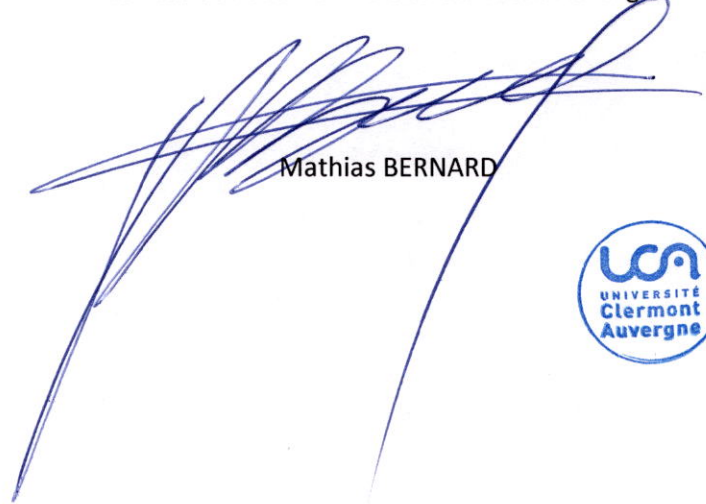
Mickael GOUJON, MCF
Jean-Marc SALES, PRAG
Michel CHEZE, Professionnel
Marius LOIACONO, Professionnel

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08/01/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

10 JAN. 2019

- Publié le

14 01 JAN. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.